

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le MARDI 24 AVRIL, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Gilbert ROYER - André LICHARDY - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Gilbert GERARD - Jean Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Valère ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Fred TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDI - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL - Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

M. Marcel HOARAU	par M. Marc GERARD
M. Jacques TESSIER	par M. Jack AFFEJEE
M. Jean Marie DUPUIS	par M. Auguste LEGROS
M. Valère ROBERT	par M. Frantz FONTAINE
Mme Jeanine POUNY	par Mme André PAYET
M. Raymond NANDO	par M. Maxime RIVIERE

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

NOTA - LE MAIRE
certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 2 mai 1979, et que le nombre de Conseillers présents a été de 29 sur 41 en exercice./.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D LEGROS